

Questions au Feuilleton

TRAVAUX PUBLICS—LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR
1975-1976Question n° 2243—**M. Herbert:**

Des 644 millions de dollars que représentent les prévisions budgétaires du ministère des Travaux publics pour l'année financière 1975-1976, combien peut être affecté à chaque ministère comme dépense afférente?

L'hon. Charles M. Drury (ministre des Travaux publics): Les méthodes budgétaires que le gouvernement du Canada emploie actuellement ne permettent pas d'identifier formellement la part des crédits de Travaux publics Canada afférente à chacun des autres ministères et organismes. Travaux publics Canada dispose de rapports trimestriels, établis par son système de gestion automatisée des biens immobiliers, qui contiennent la liste de tous les immeubles actuellement administrés par le ministère, avec indication du taux de location de chacun d'entre eux. Ces rapports périodiques concernant le répertoire immobilier sont exacts pour une date donnée et n'ont pas de rapport avec les crédits consacrés au programme de logement (exploitation) dans les prévisions budgétaires du ministère: au moment où on les élabore, celles-ci sont basées sur des besoins futurs plutôt que sur l'inventaire des locaux du moment. Les crédits de 306 millions de dollars prévus au budget de 1975-1976 pour le programme de logement (immobilisations) sont consacrés à la construction ou à l'acquisition d'immeubles polyvalents et d'immeubles à destination particulière (123 millions et 183 millions de dollars respectivement). La construction d'immeubles polyvalents s'avère nécessaire pour procurer au gouvernement les locaux supplémentaires dont il a besoin, pour remplacer les immeubles devenus inadéquats ou pour abriter les services actuellement logés dans des locaux loués. Beaucoup de travaux de construction d'immeubles polyvalents sont des entreprises de grande envergure qui s'étendent sur plusieurs années. Les ministères n'occupent pas les nouveaux locaux avant que les travaux ne touchent à leur terme. L'immeuble à destination particulière se distingue en ce qu'il est habituellement construit à l'usage exclusif d'un client. Les crédits affectés au programme d'administration du ministère et à celui des services professionnels et techniques viennent appuyer directement tous les programmes du ministère. Les crédits affectés aux autres programmes sont réservés à des objectifs nationaux, à la réalisation desquels collaborent largement certains autres ministères et organismes comme, par exemple, Environnement Canada et Transports Canada.

LE NOUVEAU BUREAU DE POSTE DE QUEENSVILLE (ONT.)

Question n° 2265—**M. Stevens:**

Dans l'immédiat, le gouvernement songe-t-il à construire ou à louer un nouvel immeuble pour abriter le bureau de poste de Queensville (Ontario) et, dans l'affirmative, a) quand procédera-t-on aux appels d'offre pour la construction ou la location du nouvel édifice, b) où celui-ci sera-t-il situé?

L'hon. Charles M. Drury (ministre des Travaux publics): Oui. Le gouvernement envisage présentement la

[M. Pelletier (Hochelaga).]

construction d'un nouveau bureau de poste à Queensville (Ontario). a) Nous avons provisoirement fixé la date de l'appel d'offres au mois de septembre 1975. b) On se propose de situer cet immeuble sur le côté nord du chemin Queensville soit à environ 800 pieds à l'est de la route principale (concessions 2 et 3).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE—LES COURS DE LANGUE

Question n° 2557—**M. Herbert:**

1. Quel est le coût total des cours de langue, porté au budget des dépenses de 1975-1976 du ministère de l'Agriculture?

2. Comment ces frais se répartissent-ils entre a) le traitement du personnel qui suit les cours, b) le traitement du personnel enseignant, c) les services additionnels ou supplémentaires à acheter de la Commission de la Fonction publique, d) les autres frais?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):

1. \$436,000.

2. a) Néant. b) \$22,000. c) Néant. d) \$414,000.

L'ADDITION AU BEURRE D'UN PRODUIT À SAVEUR DE BEURRE

Question n° 2638—**M. Lambert (Bellechasse):**

1. Un fabricant de beurre a-t-il le droit d'ajouter un produit à saveur de beurre en vue d'uniformiser sa production de beurre et, dans l'affirmative, quel ministère est chargé de la surveillance de l'usage d'un tel produit?

2. Quel est le nom de ce produit et par qui est-il fabriqué?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. Non. L'article sur l'interprétation du Règlement sur les produits laitiers du Canada, appliqué par le ministère de l'Agriculture du Canada, définit le beurre de fabrication comme étant «le beurre fabriqué dans une beurrerie à partir de matière grasse de lait pasteurisée et ne contenant aucune autre substance que de l'eau, des extraits secs de lait, une culture bactérienne, du sel ordinaire et un colorant.»

2. Sans objet.

LE NIVEAU DES EAUX DES GRANDS LACS

Question n° 2647—**M. Herbert:**

1. L'étude sur les problèmes causés par le niveau des eaux des Grands Lacs devant se terminer en février 1976 portera-t-elle aussi sur le dragage d'un chenal de transport dans la région de Montréal?

2. Cette étude visera-t-elle aussi le chenal de Sainte-Anne-de-Belleuve par lequel la rivière des Outaouais se jette dans le Saint-Laurent?

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): 1. Oui.

2. Oui.

L'OCTROI DE PERMIS AUX TRANSPORTEURS AÉRIENS

Question n° 2649—**M. Reid:**

1. Le gouvernement a-t-il pour politique d'octroyer automatiquement un permis à un service aérien régulier de voyageurs subventionné par un gouvernement provincial?

2. Comment les droits des transporteurs actuels, qui détiennent des permis dans la région devant être desservie, sont-ils protégés en vertu de cette politique?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Voici la réponse de la Commission canadienne des Transports: 1. Non.